

**Le 8 août 2023**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 8 août 2023 à 20h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** Messieurs les conseillers Paul Thériault, Joël Landry, Marc Landry, et Steeve Santerre. Sous la présidence de Madame Annie Levasseur, mairesse suppléante, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, à titre de directeur général et greffier-trésorier.

Madame la mairesse, Nathalie Picard et Monsieur le conseiller, Claude Lévesque, avaient motivé leurs absences.

### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Annie Levasseur déclare la séance ouverte.

**2023-08-121**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joël Landry  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**2023-08-122**

### **ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE JUILLET 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**DE** les adopter tel que rédigés.

**2023-08-123**

### **COLLOQUE POUR LES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT OUEST**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Steeve Santerre  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général à être présent au colloque de zone des directeurs municipaux du Bas-Saint-Laurent Ouest qui aura lieu à Notre-Dame-du-Portage, le jeudi 7 septembre 2023, au montant de soixante-quinze dollars (75,00\$). Les frais de déplacement seront également remboursés.

2023-08-124

**CHANGEMENT DE L'ÉLU DÉSIGNÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DU KAMOURASKA EST**

---

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Claude Lévesque, conseiller #4, en est à sa 10<sup>e</sup> année en tant que représentant de la municipalité au conseil d'administration de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Claude Lévesque a fait la demande d'être remplacé et que Monsieur Joël Landry, conseiller #2, a accepté d'être l'élu désigné audit conseil d'administration ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** Monsieur Joël Landry soit officiellement désigné comme représentant de la municipalité au conseil d'administration de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est et ce en date de la prochaine réunion le 14 septembre 2023.

**QUE** le conseil municipal remercie M. Claude Lévesque pour ces années d'implication et de travail en tant que représentant au conseil d'administration de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est.

**QUE** M. Claude Lévesque soit autorisé à participer à la réunion du 14 septembre du conseil d'administration de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est afin d'accompagner M. Joël Landry.

2023-08-125

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET SOUTIEN À L'INTERVENTION DE LA MRC DE KAMOURASKA EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN A LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – PARTIE 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET DÉSIGNATION DE LA MRC DE KAMOURASKA À TITRE D'ORGANISME RESPONSABLE**

---

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska souhaite structurer le projet intitulé Soutien à l'intervention de la MRC de Kamouraska en développement social (ci-après appelé « Projet »), notamment dans le cadre du déploiement des démarches territoriales des Alliances pour la solidarité et pour offrir un accompagnement technique et financier auprès des organismes du milieu sociocommunautaire au bénéfice des personnes en situation de vulnérabilité dans l'ensemble des municipalités locales ;

**ATTENDU QUE** l'enjeu de développer une vision intégrée en matière de développement social s'inscrit dans les priorités de développement 2023-2028 du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent ;

**ATTENDU QUE** suivant la résolution numéro 272-CM2023, la MRC de Kamouraska désire déposer une demande d'aide financière pour le Projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Partie 2 du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 décembre 2027 ;

**ATTENDU QUE** le Projet est estimé à 411 330 \$ et qu'il pourrait être subventionné à 80 % par le biais d'une aide financière du MAMH et à 20 % par la MRC ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 –

Soutien à la coopération intermunicipale – Partie 2 du Fonds régions et ruralité ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska désire présenter ledit Projet dans le cadre de l'aide financière ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de demande d'aide financière vise à être déposé auprès du MAMH au plus tard le 15 septembre 2023 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joël Landry  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise le dépôt du Projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Partie 2 du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la période du 1er octobre 2023 au 31 décembre 2027.

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à participer au Projet.

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska désigne et mandate la MRC de Kamouraska à titre d'organisme responsable du Projet.

2023-08-126

#### **APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

---

**ATTENDU QUE** la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables ;

**ATTENDU QUE** l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens ;

**ATTENDU QU'**Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

**ATTENDU QUE** le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska appui la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

2023-08-127

## **OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES TERRAINS ET VOIES D'ACCÈS MUNICIPAUX**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit renouveler un contrat avec un fournisseur pour le déneigement des terrains et voies d'accès municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux soumissions soit Ferme D.M. Pelletier et Travaux à forfait NLD ;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Travaux à forfait NLD, au montant de 5 250 \$ excluant les taxes, est la plus basse ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Paul Thériault  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de Travaux à forfait NLD pour le déneigement des terrains et voies d'accès municipaux au montant de 5 250 \$ excluant les taxes. Le contrat sera acquitté en trois versements égaux de 1 750 \$, suite aux séances ordinaires de novembre 2023, décembre 2023 et février 2024.

2023-08-128

## **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – VOLET LOISIR CULTUREL MUNICIPAL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son Entente de développement culturel (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 500 \$ par an pour chaque municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Paul Thériault  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** la municipalité demande un montant de 1 500 \$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2023 au paiement des dépenses engendrées par les activités de loisir culturel suivantes : Atelier de « verre sur le sable » pour la journée de la culture, le 30 septembre (500 \$), Couloir de l'horreur pour l'Halloween, dont la date est à valider (1000 \$).

**QUE** la municipalité s'engage à défrayer 20 % du montant demandé dans cette activité, soit 300 dollars.

**QUE** la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité.

**QUE** la municipalité s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité.

2023-08-129

**CONSENTEMENT À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION PROPOSÉS PAR LE CLUB DES 50 ANS ET + DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**

---

**ATTENDU QUE** le bâtiment situé au 529-B rue de l'Église Nord, dont la Municipalité est propriétaire, est utilisé par le Club des 50 ans et + de Sainte-Hélène-de-Kamouraska ;

**ATTENDU QUE** ce bâtiment nécessite de nombreux travaux de rénovation afin d'assurer le confort et la sécurité des personnes âgées ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska consent à ce que le Club des 50 ans et plus de Sainte-Hélène-de-Kamouraska réalise les travaux de rénovation proposés dans le cadre du programme Nouveaux Horizons 2023-2024 pour le bâtiment situé au 529-B, rue de l'Église Nord.

**QUE** le conseil municipal consent à prolonger le bail du Club des 50 ans et plus jusqu'en 2028. Toutefois, ce consentement n'enlève pas l'obligation, pour le Club des 50 ans et plus de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, de respecter les conditions du bail qu'il a signé avec la municipalité concernant la location de la bâtisse et du terrain, notamment l'article 4 du bail.

2023-08-130

**DEMANDES DE COMMANDITES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joël Landry  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- Unité régionale de Loisirs du Bas-Saint-Laurent – 100\$
- Fondation André-Côté – 50\$

**RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX**

2023-08-131

**APPROBATION DES COMPTES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	6 142,64 \$
- Liste des comptes à payer :	38 241,87 \$
- Salaires et allocations de dépenses de juillet 2023 :	<u>34 216,91 \$</u>
TOTAL :	78 601,42 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de juillet 2023.

---

Directeur général et greffier-trésorier

## **CORRESPONDANCES**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2023-08-132

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Marc Landry

**Et résolu à l'unanimité**, la clôture et la levée de la séance à 20h27

Signature du procès-verbal :

---

Annie Levasseur  
Mairesse suppléante

---

Cédric Lauzon  
Directeur général et greffier-trésorier

### **Note** :

« Je, Annie Levasseur, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Mairesse suppléante